

## Compte-rendu Séance du vendredi 4 mai 2018

L' an 2018 et le 4 Mai à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil sous la présidence de MORVANT Michel, Maire.

**Présents** : MORVANT Michel, Maire, GUILLANIC Floriane, LE LAIN Jean-Luc, PERRET Jean-Yves, LARDEUX Philippe, GUIFFES Eric, CORNEC Joseph, PUISSANT Irène.

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 8
- Votants : 13

**Date de la convocation** : 25/04/2018

**Date d'affichage** : 25/04/2018

**A été nommé secrétaire** : GUILLANIC Floriane



### SOMMAIRE

1. Accord concernant la renégociation d'une garantie de prêt à Soliha-BLI
2. Projet d'extension du site Natura 2000 « Rivière Ellé »
3. Subventions aux écoles et aux associations
4. DM n°1 - Travaux en régie effectués en 2017
5. Convention avec l'école Saint-Louis
6. PDIC 2018
7. Redevance d'occupation du domaine public 2018
8. Convention d'entretien de l'élévateur à la micro crèche
9. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et constate que le quorum est atteint.

#### 1. Accord concernant la renégociation d'une garantie de prêt à Soliha

M. MORVANT, Maire et Président de SOLIHA BLI, ne participe pas au vote et quitte la salle. Le quorum n'étant alors pas atteint, la délibération est reportée à la prochaine séance.

#### 2. Projet d'extension du site Natura 2000 « Rivière Ellé »

Les limites du site Natura 2000 « Rivière Ellé » ont été étendues. Les propriétaires des terrains riverains peuvent consulter le périmètre en mairie ou s'adresser directement à Bérangère FRITZ, chargée de mission Natura 2000 « Rivière Ellé » au Syndicat Mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL) à Quimperlé au 02.98.35.43.95. La consultation du public a lieu jusqu'au 19 mai.

#### 3. Subventions aux écoles et aux associations

réf : 01/04/05/2018

#### Subventions aux activités scolaires 2017-2018 à PLOURAY

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il importe de donner des moyens pédagogiques aux écoles de PLOURAY. Après délibération, le Conseil Municipal décide de répartir les subventions comme suit :

#### Activités scolaires 2017-2018 des écoles de PLOURAY

Ecole Publique (activités diverses) = 5 200 €

Ecole St Louis (animations, sorties éducatives) = 5 200 €

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 02/04/05/2018

#### Subvention fournitures scolaires 2018-2019 aux écoles de PLOURAY

Le Président rappelle à l'assemblée qu'elle avait allouée en 2017-2018 une subvention de 37,00 € par enfant scolarisé à

PLOURAY pour l'acquisition de fournitures scolaires.

Après délibération le Conseil Municipal décide de porter cette allocation à 38,00 € par enfant scolarisé dans les écoles de PLOURAY en 2018-2019 pour l'acquisition de mobilier et de fournitures scolaires.

Ces dépenses sont mandatées au c/6574.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 03/04/05/2018**

**Subventions aux voyages scolaires en 2018-2019 des écoles secondaires hors de PLOURAY**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au vote des subventions aux voyages scolaires pour l'année 2018-2019, les enseignants ayant besoin de disposer de cette information en début d'année scolaire. Après en avoir délibéré, le conseil décide de voter le montant de subvention suivant.

**Voyages scolaires 2018-2019**

- Montant de 51,00 € / élève résidant à PLOURAY.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 04/04/05/2018**

**Subvention voyage d'étude**

M. le Maire expose qu'il a reçu un courrier de Maëlig MARQUET, dont les parents résident à Plouray, sollicitant une subvention communale pour réaliser un stage de fin d'études à l'école vétérinaire de Nantes. Ce stage aura lieu de août à décembre 2018 (cinq mois) en Argentine.

Elle sollicite également l'aide du Département pour ce projet ainsi que les bourses qui peuvent y correspondre.

Maëlig MARQUET propose de faire à son retour une présentation de son séjour aux habitants de la commune, sur le site internet ou sur le bulletin communal, ou lors d'une rencontre à la médiathèque.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 100,00 € à Maëlig MARQUET pour ce projet.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 05/04/05/2018**

**Subvention fournitures scolaires 2018-2019 des écoles secondaires hors de PLOURAY**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que chaque année des établissements d'enseignement secondaire soumettent une demande d'aide à l'achat de fournitures scolaires pour leurs élèves domiciliés à Plouray. Après délibération, le Conseil Municipal décide de répartir les subventions comme suit :

**Fournitures scolaires hors écoles de PLOURAY**

Collège Chateaubriand de GOURIN = 9,00 € / élève pour les élèves adhérents au Foyer Socio Educatif du Collège en septembre 2018.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 06/04/05/2018**

**Subventions aux associations**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a été saisi de demandes de subventions par diverses associations. Après délibération, le Conseil Municipal décide de répartir les subventions comme suit :

**Associations Plouraysiennes**

Entente de Plouray / Priziac (football) = 1 000 €

Comité des fêtes = 0 €. Le montant voté en 2017 n'a pas été versé car le compte-rendu d'activité et le bilan comptable annuels n'ont pas été remis à la mairie comme cela était demandé. En 2018, une subvention supplémentaire est parallèlement versée à trois des associations qui contribuent à l'organisation des fêtes communales du 10 au 13 mai 2018 : l'Avenir du Pays Pourleth, le Tennis de Table, l'Amicale des Sapeurs Pompiers.

Avenir du Pays Pourleth (football) = 1 600 € + subvention exceptionnelle de 600 € soit un total de 2 200 €

Tennis de table = 1 000 € + subvention exceptionnelle de 600 € soit un total de 1 600 €

Gymnastique féminine = 700 €

Association gymnastique volontaire = 700 €

Club des personnes âgées = 915 €

Amicale des Sapeurs Pompiers = 430 € + subvention exceptionnelle de 600 € soit un total de 1 030 €

Anciens Combattants = 200 €

Société de chasse = 535 €

Entente du Haut Ellé = 229 €

Deomp Gant Hent = 80 €

Les Elites de la Déco = 150 €

Cercle Celtique Liviou Kerien = 50 € + subvention exceptionnelle de 100 € pour la candidature d'une plouraysienne au concours de la Reine de Comouaille soit un total de 150 €  
Les Amis de Locmaria = 500 €

Autres Associations (sous réserve d'une demande écrite de la part de l'association)

Croix rouge française = 400 €  
A.D.M.R (activité SAD) = 565 €  
Alcool Assistance Gourin (Association départementale) = 69 €  
Accidentés de la Vie = 55 €  
Ligue contre le Cancer = 61 €  
Médaillés Militaires = 139 €  
Souvenir Français = 30 €  
Idéa (ex-GVA) = 220 €  
Union départementale des Sapeurs Pompiers - oeuvre des pupilles = 50 €  
Secours catholique = 150 €  
Anciens maquisards = 30 €  
La Pierre Le Bigaut Mucoviscidose (course cycliste) = 100 €  
Les Amis de la Santé du Morbihan = 50 €  
Cyclo Club du Blavet = 91 €  
Cinéma Jeanne d'Arc de GOURIN = 61 €  
Ciné Roch de GUEMENE-SUR-SCORFF = 61 €  
Emergences littéraire et artistique = 100 €  
Gourin Basket = 30 €  
La Gourinoise contre le Cancer = 30 €  
An Ti Glas = 50 €  
Les Restaurants du Coeur à GUEMENE-SUR-SCORFF = 300 €  
Kreiz Breizh Elites (KBE) = 3 500 €. Rappel : course inscrite à l'UCI dont Plouray est l'une des communes d'arrivée d'étape.  
Course d'attente du KBE = 500 €  
Radio Bro Gwened (RBG) = 50 €  
Les Ruchers du Pays Morvan (nouvelle association) = 100 €

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 07/04/05/2018

Contributions à la Banque Alimentaire du Morbihan

Le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il a reçu un appel de cotisation pour l'année 2018 de la part de la Banque alimentaire du Morbihan, ainsi qu'une demande de subvention. La Banque Alimentaire du Morbihan agit pour la distribution de denrées alimentaires aux personnes vivant en situation difficile et précaire.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- de renouveler son adhésion à la Banque Alimentaire du Morbihan en 2018,
- d'autoriser le Maire à mandater la cotisation annuelle d'un montant de 70,00 € au compte 6281,
- d'accorder une subvention d'un montant de 500 € pour l'année 2018.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

4. DM n°1 - Travaux en régie effectués en 2017

réf : 08/04/05/2018

DM n°1 - Travaux en régie 2017

Le Président informe l'Assemblée que le budget qu'elle a adopté doit faire l'objet de certaines modifications. Le but est de restituer à la section d'investissement le montant des dépenses de fonctionnement réalisées en 2017 pour des travaux effectués par les agents communaux et ayant le caractère de travaux d'investissement. Cette intégration des travaux réalisés en régie permet d'éviter que ces charges ne grèvent les résultats budgétaires d'un exercice, alors que tous les exercices successifs profiteront de cet investissement durable.

Ces travaux concernent :

1. Séparation des toilettes enfants à la médiathèque : 416,40€ de main d'oeuvre (MO) et 518,80€ TTC de fournitures,
2. Aménagement des toilettes handicapés à la médiathèque : 114,51€ de MO et 286,92€ de fournitures,
3. Création d'un parterre devant la salle polyvalente : 484,80€ de MO et 352,08€ de fournitures,
4. Mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente : 1 759,29€ de MO et 419,24€ de fournitures,
5. Mise aux normes d'accessibilité de la salle multifonctions : 395,58€ de MO et 1 249,02€ de fournitures,
6. Réfection du bâtiment place de la bascule : 1 041,00€ de MO et 11 973,52€ de fournitures et prestations,  
Soit un montant total de 14 799,58€ TTC de fournitures et prestations et 4 211,58€ de main d'oeuvre.

Les écritures correspondantes sont :

SECTION FONCTIONNEMENT  
RECETTES

c/722 (Chapitre 042) Immobilisations corporelles DEPENSES	+19 011,16€
c/023 (Chapitre 023) Virement à la section d'investissement	+19 011,16€

#### SECTION INVESTISSEMENT

##### RECETTES

c/021 (Chapitre 021) Virement de la section de fonctionnement DEPENSES	+19 011,16€
c/21318 (Chapitre 040) Autres bâtiments publics	+5 996,64€
c/2132 (Chapitre 040) Immeubles de rapport	+13 014,52€.

Le Conseil décide de procéder à ces écritures.  
A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### 5. Convention avec l'école Saint-Louis

réf : 09/04/05/2018

#### Convention 2018 avec l'école Saint-Louis

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les dépenses de fonctionnement de l'école communale de PLOURAY se sont élevées pour l'année 2017 à 44 180,88 € soit :

- 21 700,88 € pour les dépenses de fonctionnement (fournitures et entretien) ;
- 22 480,00 € pour la rémunération de l'ATSEM de la classe maternelle.

#### Dépenses par élève de l'école publique

Pour l'année scolaire 2017-2018, l'effectif étant de 29 enfants à l'école publique (18 élémentaires, 11 maternelles), les coûts de fonctionnement correspondent à :

Coût/élève primaire	748,31 €,
Coût/élève maternelle	2 791,94 €.

#### Calcul de la subvention

Pour l'année scolaire 2017-2018, l'effectif étant de 41 enfants à l'école privée Saint-Louis (24 élémentaires, 17 maternelles), la participation financière de la commune au fonctionnement de l'école St Louis est de :

Pour les élèves d'élémentaire	17 959,44 €,
Pour les élèves de maternelle	47 462,98 €,
Soit un total de	65 422,42 €.

Tenant compte des dépenses déjà effectuées, les montants suivants doivent être déduits :

Mise à disposition d'une ATSEM	-18 075,34 €,
Ménage à l'école Saint-Louis	-3 592,80 €,
Entretien de la cour de l'école Saint-Louis	-574,84 €,
Soit un total de	-22 242,98 €.

La subvention suivante doit donc être versée 43 179,44 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'allouer à l'OGEC de l'école Saint Louis la somme de 43 179,44 € et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.  
A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

### 6. PDIC 2018

Après discussion, un chiffrage complémentaire sera sollicité pour affiner le choix des voies qui seront rénovées cette année. La délibération est reportée à la prochaine séance.

### 7. Redevance d'occupation du domaine public 2018

réf : 10/04/05/2018

#### Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques - Exercice 2018

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il convient de fixer annuellement la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de communications électroniques.

Les tarifs maximum définis pour l'occupation du domaine public routier, conformément au décret n°2005-1676 paru au journal officiel du 27 décembre 2005, sont les suivants :

- Artère aérienne	: 40,00 € par kilomètre,
- Artère souterraine	: 30,00 € par kilomètre,
- Emprise au sol	: 20,00 € par mètre carré au sol.

Ce décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation à effectuer chaque année, en fonction de l'évolution de la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics (TP01).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer pour l'année 2018 les tarifs d'occupation du domaine public routier sur la commune comme suit, compte tenu du coefficient d'actualisation 2018 de 1,30941 :

- Artère aérienne : 52,38 € par kilomètre,
- Artère souterraine : 39,28 € par kilomètre,
- Emprise au sol : 26,19 € par mètre carré au sol.

Conformément à l'état du patrimoine au 31/12/2017 fourni par France Télécom par courriel du 25 avril 2018, la redevance se décomposera de la façon suivante :

- Artère aérienne : 51,91 km x 52,38 € = 2 719,05 €,
- Artère souterraine : 28,063 km x 39,28 € = 1 102,31 €,
- Emprise au sol : 0,50 m<sup>2</sup> x 26,19 € = 13,10 €.
- TOTAL : 3 834,46 €.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'établir le titre de recette pour la perception de cette redevance.  
A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### 8. Convention d'entretien de l'élévateur à la micro crèche

réf : 11/04/05/2018

##### Convention d'entretien de l'élévateur à la micro crèche

Monsieur le Maire expose que la société ERMHES assure la maintenance de l'élévateur de la micro crèche, dont elle a assurée l'installation. Ce contrat couvrait trois années de mai 2015 à avril 2018.

Ce contrat de maintenance arrivant à échéance, la société ERMHES propose à la commune un nouveau contrat de maintenance pour une durée de cinq ans.

Après la présentation de son contenu, le Conseil décide le renouvellement du contrat avec la société ERMHES pour un an à compter du 1er mai 2018 et renouvelable tacitement quatre fois, pour un montant de 778,16 € HT par an.

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### 9. Questions diverses

##### ● Chiens en divagation :

De nombreuses plaintes arrivent en mairie au sujet des chiens en divagation : poubelles renversées, déjections sur les pelouses, etc. Les propriétaires des animaux sont invités à les garder sur leur propriété.

##### ● Chardons :

Les chardons apparaissent et risquent de se propager à cette période de l'année. Nous prions les habitants de la commune de surveiller si des chardons apparaissent sur leur terrain et de procéder alors rapidement à leur destruction.

##### ● Zone de stockage des déchets verts :

Des blocs de béton et des troncs d'arbres entiers ont été trouvés parmi les déchets verts sur le terrain communal mis à disposition par la commune route de Rostrenen. Si d'autres dépôts de cette nature étaient constatés, la commune sera dans l'obligation de fermer le site faute de pouvoir assurer le broyage .

##### ● Achat de jardinières :

Des devis ont été demandés pour procéder à l'achat de nouveau mobilier rubain, en particulier des jardinières, à l'occasion de l'aménagement du bourg. Au regard des prix constatés, le coût sera de l'ordre de 7 000,00€.

##### ● Plan d'eau :

Les modalités de fonctionnement de la buvette du plan d'eau ont été décidées lors des récentes séances du conseil. Concernant le recrutement des agents, 6 candidatures ont été reçues en mairie et 5 entretiens ont eu lieu, une candidate s'étant désistée. Trois agents sont en cours de recrutement pour assurer le service sur l'ensemble de la saison. Nous rappelons que la buvette ouvrira samedi 2 juin prochain.

En mairie, le 07/05/2018  
Le Maire  
Michel MORVANT

